

Arrêté n°2023-605-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 30/05/2023

Demande déposée le 20/10/2021	
Par :	Madame SCHEIDER Isabelle
Demeurant à :	12 bis rue Van Gogh 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	17 RUE CLAUDE MONET 42600 MONTBRISON 147 AY 872, 147 AY 873
Nature des Travaux :	Construction d'un studio indépendant

N° PC 042 147 21 M0104

Surface de
plancher : 20,9 m²

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée, déposée le 20/10/2021 par Madame SCHEIDER Isabelle,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022,

Vu le permis de construire N° PC 042 147 21 M0104 délivré le 23/11/2021,

Vu la demande d'annulation formulée par courrier le 22/05/2023 reçu en mairie le 24/05/2023,

ARRETE

Article Unique : le permis de construire susvisé est annulé à compter de la date du présent arrêté.

MONTBRISON, le 30 mai 2023
Pour le Maire,
Pierre CONTRINO,
Adjoint Délégué



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.